

COMMUNE DE MONTREUX

Séance du 23 mai 2012

Président : M. Grégoire FURRER
Secrétaire : Mme Charlotte CHEVALLIER
Scrutateurs : Mme Susanne CORNAZ
M. Marcel RIEDO
Huissier : M. Jean-Michel TALON

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués ce mercredi 23 mai 2012 à 20h00, en le Montreux Musique & Convention Centre 2m2c, Grand'Rue 95 à Montreux.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 avril 2012.
2. Prestation de serment de quatre conseillers, en remplacement de :
 - 2.1. M. Salvatore Giannone (udc), démissionnaire ;
 - 2.2. M. Yves Aubry (ml), démissionnaire ;
 - 2.3. Mme Coralie Dumoulin (plr), démissionnaire ;
 - 2.4. M. Massoud Lavassani (soc), démissionnaire.
3. Nomination d'un ou d'une scrutateur(trice) suppléant(e), en remplacement de :
 - 3.1. M. Yves Aubry (ml), démissionnaire.
4. Communications du Bureau notamment sur :
 - 4.1. la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de M. Yannick Hess : « Modification art. 63 RCom » (date de la 1^{ère} séance de commission : jeudi 24 mai 2012 à 18h00) ;
 - 4.2. la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Franco Meichtry se rapportant à l'étude en vue de la réalisation de trottoirs [de] type « Ville de Montreux » (date de la 1^{ère} séance de commission : mercredi 30 mai 2012 à 18 h. 00) ;

- 4.3. la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de M. André Groux demandant d'étudier l'opportunité de créer une équipe mobile d'urgence sociale sur la Riviera à l'instar de ce qui a été mis en place, en phase pilote, dans les communes du Grand Lausanne (date de la 1^{ère} séance de commission : vendredi 8 juin 2012 à 18 h. 00).
5. Correspondance.
6. Communications de la Municipalité.
7. Motions, postulats et interpellations déposés.
8. Rapports des commissions :
 - 8.1. relatif à l'Hôtel de Sonloup – modification partielle du tracé de la servitude de passage public pour piétons en faveur de la Commune de Montreux No 226'207 (06/2012) (rapp. : Mme Irina Gote) ;
 - 8.2. relatif à l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de Fr. 300'000.- au maximum, sous déduction des participations d'autres institutions, en faveur des activités liées aux 50 ans de la Commune (09/2012) (rapp. : M. Florian Despond) ;
 - 8.3. sur la prise en considération ou non du postulat de M. Christian Bécherraz demandant à la Municipalité de présenter un rapport sur la diversité et l'utilisation des aides au logement à disposition des montreusiennes et des montreusiens, afin d'éviter les « trous » dans le filet social (rapp. : M. Florian Despond, en remplacement de M. Bernard Schmid).
9. Préavis de la Municipalité :
 - 9.1. relatif aux comptes communaux 2011 (10/2012) (date de la séance de la commission des finances : mardi 15 mai 2012 à 18 h. 00) ;
 - 9.2. relatif aux comptes 2011 du Fonds culturel Riviera (11/2012) (date de la séance de la commission intercommunale de gestion : mercredi 9 mai 2012 à 18 h. 00) ;
 - 9.3. relatif à l'octroi d'un crédit de Fr. 1'810'500.- pour l'entretien du patrimoine privé et public communal (13/2012) (date de la 1^{ère} séance de commission : jeudi 7 juin 2012 à 19 h. 00).
10. Rapport-préavis de la Municipalité :
 - 10.1. relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 3'400'000.- au maximum, afin de permettre la conservation de plusieurs bâtiments communaux ainsi qu'une nouvelle répartition des services communaux dans les différents bâtiments administratifs existants et réponse au postulat de M. Olivier Mark demandant « une étude en vue de démarrer l'élaboration d'un nouveau projet d'hôtel de ville » (14/2012) (date de la 1^{ère} séance de commission : mercredi 6 juin à 18 h. 00).

11. Rapport de la Municipalité :
 - 11.1. sur sa gestion pour l'année 2011 (12/2012) (date de la séance de la commission de gestion : mardi 29 mai 2012 à 20 h. 00).
 12. Développement du postulat suivant :
 - 12.1. de M. Patrick Aubort « Pour une harmonisation des tarifs de l'accueil parascolaire ».
 13. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité.
 14. Autres objets s'il y a lieu.
-

M. le Président Grégoire Furrer souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers Communaux.

Il salue également M. le Syndic Laurent Wehrli, la Municipalité, le Secrétaire Municipal, la Secrétaire du Conseil, les membres du bureau, le public et les représentants de la presse qu'il remercie pour leur présence.

M. le Président poursuit aujourd'hui le tour de ville de nos acteurs culturels. Il est très heureux d'accueillir le plus grand événement de notre ville, le Montreux Jazz Festival. Que serait Montreux sans son Jazz Festival. Le seul événement au monde capable à la fois d'attirer une foule de spectateurs pendant trois semaines à Montreux et capable de rayonner à travers la planète.

Qui, en effet, n'a pas expérimenté à Los Angeles, Berlin ou Rio de Janeiro, lorsqu'il dit venir de Montreux, la réponse de son interlocuteur : ah the Montreux Jazz Festival ! C'est unique. Il est très heureux d'accueillir donc ce soir une délégation prestigieuse du Festival composée d'une part de son Directeur fondateur, M. Claude Nobs. Il ne présentera pas notre Bourgeois d'Honneur. Mais il est fier qu'il ait accepté son invitation, car placer sa présidence sous le signe de la culture, sans la caution de son principal ambassadeur, était impensable pour lui.

S'il faut un visionnaire dans une équipe, il faut également un gestionnaire : le Festival en a un excellent et il est donc heureux d'accueillir également M. Mathieu Jaton, Secrétaire général du Montreux Jazz.

Il leur donne la parole et comme il connaît la passion qui les anime, il leur rappelle qu'ils n'ont que 10-15 minutes pour ne pas trop empiéter sur le temps du Conseil, et les en remercie d'avance.

Il leur souhaite, ainsi qu'à leur équipe, une excellente édition 2012 et se réjouit de les retrouver bien vite dans le feu de l'action.

M. le Président Grégoire Furrer profite de saluer également un autre Bourgeois d'Honneur présent dans cette salle, en la personne de M. Jean-Jacques Cevey, ancien Syndic de Montreux et ancien Président du Conseil National et le remercie d'être là.

Présence : 82 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence : Mmes Marcelle Brücher, Sophie Desbaillets, Carolanne Feissli, Georgette Morisod, MM. Michel Bongard, Bassam Degerab, Jean-François Gailloud, Nicolas Gudet, Jean-Jacques Kiala, Yann Krebs, Charles Meichtry, Franco Meichtry, Marc Paccaud, Heinz Schoeneich, Raphaël Tanner.

N'ont pas fait excuser leur absence : MM. Marcello-Pierre Maillard, Bernard Schmid.

L'assemblée a été valablement convoquée, conformément à l'article 64 du règlement de notre Conseil. L'ordre du jour qui vous est soumis respecte également le règlement et si personne ne demande de modification, ce qui semble être le cas, M. le Président déclare la séance ouverte.

Il remercie l'assemblée de respecter les règles de la bien séance et du respect dans le cadre de nos débats.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 AVRIL 2012

La discussion est ouverte.

Mme Irina Gote, page 42, 2^{ème} paragraphe, modifier comme suit : « Alors aujourd'hui on est en train d'effectuer ce travail et on est à bout touchant... ».

Page 42, 3^{ème} paragraphe, modifier ainsi : « Alors elle remercie son collègue, M. Gfeller, d'avoir proposé cette solution qui permettrait effectivement de pouvoir au moins arriver à finaliser le travail et à présenter au Conseil le mode de fonctionnement de ce site, et vraiment avoir un outil extraordinaire pour tous les Conseillers communaux, afin également de pouvoir valoriser notre travail de Conseiller.

Mme Catherine Buchet Bulliard, page 15, 4^{ème} paragraphe depuis le bas, modifier ainsi : « Mme Catherine Buchet Bulliard faisait la réflexion au niveau des comptes de la SA, leur totalité n'a pas été montrée à la commission. Nous avons vu et nous nous sommes uniquement concentrés sur Montreux ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Tel que modifié, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie votre secrétaire.

2. PRESTATION DE SERMENT DE QUATRE CONSEILLERS, EN REMPLACEMENT DE :

2.1. M. Salvatore Giannone (udc), démissionnaire ;

2.2. M. Yves Aubry (ml), démissionnaire ;

2.3. Mme Coralie Dumoulin (plr), démissionnaire ;

2.4. M. Massoud Lavassani (soc), démissionnaire.

M. Yves Aubry, à la demande du groupe Montreux-Libre, sera remplacé lors du prochain Conseil.

Les membres du bureau ont tenu séance à 19h30 ce jour et ont proclamé élu Conseiller communal, en remplacement de Mme Coralie Dumoulin (plr), M. Patrick Grognuz (plr) et en remplacement de M. Massoud Lavassani (soc), M. Bruno Femia (soc). Ces deux élections complémentaires se sont déroulées conformément à l'article 66 de la LEDP (loi sur l'exercice des droits politiques).

Le bureau a également proclamé élu Conseiller communal en remplacement de M. Salvatore Giannone (udc), M. Pablo Menzi (udc). Cette élection complémentaire s'est déroulée conformément à l'article 67 de la LEDP (loi sur l'exercice des droits politiques).

MM. Patrick Grognuz, Bruno Femia et Pablo Menzi sont assermentés devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Applaudissements de l'assemblée.

3. NOMINATION D'UN OU D'UNE SCRUTATEUR(TRICE) SUPPLEANT(E), EN REMPLACEMENT DE :

3.1. M. Yves Aubry (ml), démissionnaire.

Au nom du groupe Montreux Libre, M. Alexandre Staeger a le plaisir et l'honneur de proposer la candidature de M. Mathias Och.

Il n'y a pas d'autres propositions.

M. Mathias Och est élu à mains levées, à l'unanimité, comme scrutateur suppléant.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU NOTAMMENT SUR :

4.1. la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de M. Yannick Hess : « Modification art. 63 RCom » (date de la 1^{ère} séance de commission : jeudi 24 mai 2012 à 18h00) ;

La commission suivante examinera cette motion :

Présidence des Verts : M. Yves-Laurent Kundert

Membres : Mmes Catherine Buchet Bulliard, Charlotte Chevallier, Irina Gote, et MM Yves Depallens, Angelo Guiliano, Mario Gori, Yannick Hess, Christophe Privet, Lionel Winkler.

Avant d'ouvrir la discussion préalable, M. le Président informe que le motionnaire souhaite attendre le rapport de la CCO avant de siéger. Il invite donc les membres de la commission à le rejoindre à l'issue de ce Conseil pour fixer une nouvelle date de commission.

M. le Président ouvre néanmoins la discussion préalable.

La discussion n'est pas demandée.

M. le Président a deux communications. Il s'agit de présenter un état des lieux sur le site internet du Conseil communal et pour ce faire il passe la parole au Président de la CCO, M. Christophe Privet.

M. Christophe Privet déclare que lors de la dernière réunion de la Commission Communication et organisation du Conseil communal la décision à été prise de présenter l'agenda définitif pour l'introduction de notre système de gestion et du site internet du Conseil communal de Montreux.

On a terminé la semaine dernière ce que l'on appelle la version Alpha, il s'excuse d'être un peu technique, mais c'était la toute première version du site Web. On est passé en version Bêta, qui est une version qui commence à être beaucoup plus stable et utilisable.

On a remis des accès à une dizaine d'utilisateurs, soit environ au 10% du Conseil communal, afin de pouvoir faire les premiers tests et qu'ils nous informent sur leurs impressions.

En juin 2012, il a été prévu l'introduction de l'ensemble des jetons de présence de 2011-2012, du Conseil communal et des commissions, et ils seront introduits électroniquement dans le système.

La raison en est, que suite à des discussions avec le service des finances de la Commune, il a été décidé de joindre électroniquement notre fichier au système de paiement du service des finances.

Il a été décidé de le faire deux fois par année, une fois en juin et une fois en décembre, de manière automatisée. Le service des finances recevra l'ensemble des informations afin de payer les jetons de présence du Conseil communal et des commissions, puisque le système gère lui-même les jetons de présence lors des commissions.

Durant la période juin – juillet – août, on finalisera l'archivage. Comme cela a été dit lors du dernier Conseil, on est aujourd'hui à peu près à 80% des archives, l'objectif est d'aller un petit peu au-delà. On s'est donc donné encore cette période pour finaliser les problèmes d'archivage.

On va finaliser la partie publique du site Web, qui sera la partie ouverte à l'ensemble de la population et on va aussi profiter, suite aux remarques des 10 utilisateurs actuels, de corriger et de rechercher les dernières erreurs logicielles, et on va passer, soit en juillet, soit début août, à ce que l'on appelle en version Release, ce qui est normalement la version définitive du système.

Où cela concerne particulièrement les Conseillères et Conseillers, c'est la période du mois de septembre 2012. Il a été prévu de procéder aux formations, depuis début septembre jusqu'au Conseil du mois de septembre. Ce seront des formations par groupe de 10 Conseillers/ères et qui seront données par des membres de la CCO.

Au départ il avait été prévu que les Conseillers/ères soient formés par les concepteurs du logiciel, mais on s'est rendu compte, lors des discussions, qu'il était beaucoup plus favorable et mieux, que ce soit le groupe qui s'est occupé de la conception du site et qui sont membres du Conseil, pour donner ces formations.

Donc ce sera deux personnes de la CCO par groupe. Il est prévu à peu près 1h30 par formation.

On va aussi mettre à disposition un numéro de téléphone pour le support téléphonique, parce qu'il est vrai, que suite à la formation, il pourrait y avoir des questions ou la rencontre de problèmes, numéro que l'on pourra appeler afin de poser des questions et que l'on puisse apporter des solutions.

Au mois de septembre on va aussi procéder à l'ouverture des emails. Comme cela a été annoncé, chaque Conseiller aura un email officiel, qui sera prénom.nom@conseilmontreux.ch, et ils seront libres de rediriger cette adresse sur leur email personnel. Cela ne causera aucun souci, le seul avantage que l'on voit dans le fait que chaque Conseil a un email @conseil.montreux.ch, c'est que quand il s'adresse à l'Administration générale, celle-ci voit tout de suite que c'est un membre du Conseil qui l'adresse et que c'est peut être une question dans le cadre d'une commission ou autres.

Au mois de septembre est prévue l'ouverture de la partie publique à la population. On devra donc encore discuter avec M. le Président de ce que l'on va mettre comme présentation et comme thème pour cette année, et on va profiter de donner une conférence de presse pour présenter le nouveau site et le logiciel de gestion à la presse. On a déjà aussi eu quelques contacts avec d'autres Conseils communaux qui sont assez intéressés à notre système de WorkFlow.

Pour le mois d'octobre 2012, là on l'aura déployé au complet et l'on commencera à l'utiliser pour la gestion des convocations pour les commissions. On l'utilisera pour gérer les commissions, les rapports qui seront faits sous la forme électronique, plus tout ce qui va avec.

Bien entendu, l'on va attendre avec impatience le retour des remarques, compliments, critiques, améliorations, on est totalement ouvert.

Voilà pour le planning pour le site Web. M. Privet espère avoir été assez clair et il peut répondre aux questions si nécessaire.

M. Christian Bécherraz demande comment cela va se passer pour les Conseillers qui ne sont pas équipés au niveau informatique.

M. Christophe Privet répond que l'on verra ceci dans le cadre la formation, on a effectivement prévu des solutions pour ces cas-là.

M. le Président Grégoire Furrer remercie M. Christophe Privet pour sa présentation, qui était très claire. Il s'agit là d'un énorme chantier et d'un gros travail de la CCO depuis le lancement de ce projet, il y a une année.

A ce propos, M. le Président informe que les Conseillers communaux étaient sensés remplir des déclarations d'intérêts. On attendait de pouvoir le faire de manière électronique. Au départ, l'idée avec son prédécesseur et le Bureau, c'était d'attendre la mise en place du site, afin que les Conseillers communaux n'aient plus qu'à rentrer simplement les informations sur le site.

Etant donné le retard tout à fait justifié de la mise en place de ce site, on s'est rendu compte que pour être conforme à notre souhait il fallait que l'on fasse quand même ces déclarations d'intérêts de manière manuelle, puisque l'on ne voulait pas que cette année politique se termine sans que ces déclarations d'intérêts soient faites.

Donc en concertation avec le Président de la CCO, M. le Président Grégoire Furrer l'a mandaté pour qu'il fasse une proposition sur la forme que prendrait cette déclaration d'intérêts et il propose de les remettre lors du prochain Conseil, afin que les Conseillers les remplissent manuellement, et ensuite on les saisira sur le site.

Puis les retardataires, ceux qui n'auront pas eu le temps de le faire ou qui seront absents en juin, pourront le faire après directement sur le site. Il espère que cette manière de procéder convient, sinon il prie les Conseillers de passer vers lui à la fin de la séance afin de regarder comment améliorer les choses, mais il lui semble qu'ainsi cela ira très bien.

4.2. la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Franco Meichtry se rapportant à l'étude en vue de la réalisation de trottoirs [de] type « Ville de Montreux » (date de la 1^{ère} séance de commission : mercredi 30 mai 2012 à 18 h. 00) ;

La commission suivante examinera ce postulat :

Présidence UDC : M. Christian Gaignat

Membres : MM. Patrick Aubort, Christian Bécherraz, Olivier Blanc, Felice Calvo, Florian Despond, Francis Gonzalez, Mathias Och, Rudolph Thomann, Gilbert Tille.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

4.3. la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de M. André Groux demandant d'étudier l'opportunité de créer une équipe mobile d'urgence sociale sur la Riviera à l'instar de ce qui a été mis en place, en phase pilote, dans les communes du Grand Lausanne (date de la 1^{ère} séance de commission : vendredi 8 juin 2012 à 18 h. 00).

La commission suivante examinera ce postulat :

Présidence ML : M. Alexandre Staeger

Membres : Mme Susanne Cornaz, MM. Patrick Aubort, Angelo Giuliano, André Groux, Jean-Jacques Kiala, Gilles Marco, Aurelio Mastropaolo, Pierre-Yves Nicoulaz, Marcel Riedo.

La discussion est ouverte.

M. Alexandre Staeger, en tant que Président de cette commission, invite les membres à venir vers lui à l'issue de cette séance, afin de trouver une autre date, parce qu'on lui a fait part que la date du 8 juin 2012 ne convenait à M. le Postulant. Il faudra donc trouver une autre date.

La discussion continue. La parole n'est plus demandée.

La discussion est close.

5. CORRESPONDANCE

M. le Président a reçu deux courriers :

- La lettre de démission de M. Anthony Huys (SOC) en tant que membre suppléant de la COFIN, dont il donne lecture.
- La lettre de démission de M. André Delatena en tant qu'Huissier suppléant, il en donne également lecture.

Tous deux seront remplacés lors du prochain Conseil.

Ces deux courriers seront annexés au procès-verbal.

M. le Président attend donc des propositions pour remplacer ces deux personnes, et il précise qu'il a déjà reçu une proposition.

6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Les membres du Conseil ont reçu les communications suivantes :

6.1. Sur l'état de l'étude des motions, postulats et pétitions en suspens au 31 décembre 2011

6.2. Communiqué de presse : Comptes 2011 équilibrés pour Montreux.

7. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DEPOSEES :

Deux interpellations ont été déposées sur le bureau de M. le Président.

Ces interpellations seront développées au point 13 de l'ordre du jour.

8. RAPPORTS DES COMMISSIONS :

8.1. relatif à l'Hôtel de Sonloup – modification partielle du tracé de la servitude de passage public pour piétons en faveur de la Commune de Montreux No 226'207 (06/2012) (rapp. : Mme Irina Gote) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

A des fins de transparence – ou de faire de la publicité pour une association qui me tient à cœur, c'est selon – je me permets de déclarer mes intérêts, en tant que Président de l'Association pour la protection des sites. Je précise aussi que dite association n'a pas pris position publiquement sur le sujet, ni ne fait partie des opposants et que je ne m'exprime pas en son nom.

Une petite partie du groupe Montreux Libre ne soutiendra pas ce préavis et ce pour les raisons suivantes.

D'une part, nous doutons toujours de la compatibilité d'une servitude de passage public, à cet endroit précis, avec un lieu privatif ou, pour reprendre le terme des promoteurs cité dans le préavis, un lieu « exclusif ».

Les intérêts des ayants droit sont clairement antagonistes et ne pourront se concilier sans mesures d'aménagement importantes, notamment pour garantir le caractère privé de la clinique vis-à-vis des promeneurs.

Aucune garantie n'a été donnée quant à ces mesures d'aménagement. Grilles, murs, barbelés, miradors, champs de mines... J'exagère, vous vous en doutez, mais le fait est, au vu des informations fournies en séance de commission, que rien n'a encore été arrêté au sujet des mesures d'aménagement qui seront nécessaires.

D'autre part, nous ne pouvons nous résoudre à sacrifier un lieu cher aux Montreusiens comme aux touristes. En effet, nombreux sont ceux qui aiment s'arrêter au sommet de la crête (sur le tracé de la servitude) pour admirer le paysage. Or il est clair que cela ne sera plus possible une fois le tracé de la servitude modifié.

Peut-être qu'une telle perte pour la population est rendue nécessaire par le développement économique de Montreux, qui va bientôt commencer – on va le voir tout à l'heure – à manquer d'argent. Ou que la nécessité de voir le projet de clinique aboutir se justifie par l'intérêt à la sauvegarde du bâtiment de l'hôtel. Mais à notre sens, ni le développement économique, ni la sauvegarde d'un bâtiment – qui d'ailleurs pourrait très bien être réalisée sans transformation en clinique – ne justifient de sacrifier le bien-être des Montreusiens ainsi que l'attractivité du paysage et le charme d'une magnifique promenade.

Je vous invite donc à refuser ce préavis et je vous remercie de votre attention ».

La discussion continue.

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son intervention :

« M. Le Président, Chères et chers collègues,

En préambule, je tiens à remercier la Présidente de cette commission pour l'excellente rédaction de ce rapport. Clair, concis et revenant sur les points pertinents, il permet de se faire une idée objective de la modification partielle du tracé de la servitude de passage ainsi que des oppositions en cours. La seule chose qui m'a dérangée était les 'peut-être', mais les points où ils apparaissaient n'étaient pas si importants que cela en regard de la solution globale.

Personnellement, habitante du Vallon et grande consommatrice du Tour du Cubly, je me suis maintes fois mise dans la peau d'un randonneur pour comprendre ce qui allait être fait et ce que nous allions perdre. Pour comprendre également les résistances des gens habitant alentours ou simplement des gens attentifs au maintien de tels sites. Il est vrai qu'un tel projet à cette hauteur est porteur d'interrogations, mais la modification du tracé ne devrait plus en être une.

Le groupe UDC tient à relever les points suivants :

- De nombreux travaux à entreprendre pour cette modification seront à la charge du propriétaire de la parcelle de l'ancien Hôtel de Sonloup.

Notamment le gravier sur le chemin A, l'abattage des arbres, la percée du côté opposé pour continuer à voir la machinerie, l'éclairage possible de la partie A.

- Un aménagement particulier permettra aux personnes à mobilité réduite d'y accéder.
- La partie C, aujourd'hui pas très agréable à emprunter mais qui nous permet de rejoindre un peu plus vite la route des Prévondes, sera accessible tant aux machines agricoles et forestières qu'au bétail. Pour ceux qui empruntent déjà ce sentier, cela ne peut être qu'un plus.
- Nous gagnons la vue sur le lac du côté du Vallon grâce à l'abattage de la haie d'arbres qui sera quant à elles bien évidemment partiellement remplacée et par des espèces indigènes en plus, les épicéas ne s'y plaisant pas vraiment. Il est de plus précisé que les droits d'opposition restent garantis par la mise à l'enquête publique.
- Nous regrettons toutefois la disparition des quelques places de parking existantes qui permettaient de faire rapidement quelques pas de course sur les crêtes du Cubly sans avoir à se parquer soit au bas de la route des Prévondes, soit aux Avants comme conseillé dans le rapport, soit encore un peu plus haut à la hauteur de la Cergniaulaz.

Concernant les oppositions, toutes les réponses apportées dans ce rapport nous semblent logiques et sensées. C'est donc en toute connaissance de cause que le groupe UDC accepte ce préavis.

Je vous remercie ».

La discussion continue.

M. Emmanuel Gétaz donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Montreux Libre pratique ce soir l'exercice magnifique de démocratie interne à un groupe, consistant à exposer les aspects positifs et négatifs d'un même projet et vous l'aurez compris, après l'intervention de mon collègue Alexandre Staeger, ce sont les aspects positifs de ce préavis que je vais traiter.

Je déclare mes intérêts, étant vice-président de la Société de Développement des Avants. Je ne représente cependant pas la SIA ce soir, son comité n'ayant pas pris de position officielle sur le préavis que nous allons voter.

Comme une majorité de notre groupe, je voterai oui à ce préavis, considérant que les garanties données par les nouvelles servitudes envisagées permettent de concilier, de manière satisfaisante, les intérêts du public usager du funiculaire et du sentier des Narcisses avec les intérêts des propriétaires de l'ancien Hôtel de Sonloup.

Certes, mon collègue Alexandre Staeger a relevé les risques de « bunkérisation » du bâtiment, qu'il ne faut pas sous-estimer, considérant le type de clientèle attendu dans la clinique.

Mais un ensemble de faits appelle à relativiser ce problème :

Premièrement, la vue sur la machinerie en bois, unique en Suisse, sera garantie par la nouvelle fenêtre à construire, voire même améliorée.

Deuxièmement, l'accès pour les personnes à mobilité réduite est amélioré par rapport à la situation actuelle.

Ensuite, le passage pour accéder au départ de la piste de luge est garanti, voire même amélioré, car officialisé dans l'accord passé avec les propriétaires et donc confirmé définitivement.

L'intérêt primordial des randonneurs, à savoir de pouvoir poursuivre leur route sans obstacle en direction du Cubly, est garanti et les points de vue sur les divers côtés de ce promontoire sont assurés.

Voici pour les aspects de passage par ce site, pour les promeneurs.

Mais il faut encore rappeler les autres aspects, liés au potentiel économique positif de la future clinique. On peut regretter la perte du restaurant et de l'hôtel.

Cependant, les faits sont tels qu'ils sont, l'hôtel et le restaurant n'existent plus depuis longtemps et il n'est pas souhaitable de bloquer plus longtemps un bon projet. Rappelons qu'il existe des restaurants aux Avants et à la Cergniaulaz et que ces restaurants bénéficieront de l'apport de la clinique.

Cette diversification des activités économiques sur cette partie du territoire communal créera donc de nouvelles places de travail (pour la clinique) et en garantira d'autres (dans les restaurants). Il y aura donc beaucoup de gagnants.

La création de la clinique, sans places de parc pour les visiteurs autour du bâtiment, générera un trafic journalier et régulier par le funiculaire, pour les employés et pour les visiteurs.

Ce trafic supplémentaire assurera à long terme l'exploitation du funiculaire dans de bonnes conditions, puisque son caractère réel de transport public en sortira renforcé.

Enfin, rappelons que les habitants des Avants luttent de toute leur force pour maintenir leur village vivant.

Une pétition circule actuellement, demandant à la Municipalité d'agir enfin pour trouver des solutions permettant de maintenir la gare des Avants ouverte, comme lieu multiservices.

Les habitants cherchent aussi à garder notre village vivant, par des animations, la promotion des événements organisés par la SIA et d'autres organisateurs, comme le Rallye du Chablais, Orgiride ou la toute nouvelle course à pied du Tour du Cubly, qui aura lieu en septembre prochain.

La fréquentation du village par les dizaines d'employés qui travailleront à la clinique sera forcément positive et rendra le village plus vivant.

C'est pour toutes ces raisons qu'il faut donc voter oui au préavis.

Je vous remercie de votre attention ».

La discussion continue. La parole n'est plus demandée.

M. le Président Grégoire Furrer propose de procéder de la manière suivante. Il y a des réponses municipales également qu'il faut accepter ou pas. Il va lire chaque fois l'intitulé et Mme Irina Gote, Présidente de la commission, donnera connaissance du vote de la commission.

M. le Président prend chapitre par chapitre, comme cela figure dans le rapport, ainsi cela facilitera la compréhension :

4.1 Réponse municipale à l'opposition de Monsieur Daniel Pilloud – route des Narcisses 11 à 1832 Chamby

La commission a accepté à l'unanimité de ses membres la réponse municipale.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

Le Conseil communal de Montreux accepte à l'unanimité la réponse municipale.

4.2 Réponse municipale à l'opposition de Helvetia Nostra – case postale 1820 Montreux 1

La commission a accepté à l'unanimité de ses membres la réponse municipale.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

Le Conseil communal de Montreux accepte à l'unanimité la réponse municipale.

4.3 Réponse municipale à l'opposition de la Société des intérêts des Avants – 1833 Les Avants

La commission a accepté à **l'unanimité** de ses membres la réponse municipale.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

Le Conseil communal de Montreux accepte à **la majorité moins 1 abstention** la réponse municipale.

4.4 Réponse municipale à l'opposition de Madame Dominique Bruggmann – Route du vallon 11 à 1832 Villard sur Chamby

La commission a accepté la réponse Municipale par **9 oui et 1 non**.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

Le Conseil communal de Montreux accepte à **la majorité moins 1 avis contraire et 1 abstention** la réponse municipale.

4.5 Réponse municipale à l'opposition de Sylviane et Jean-Philippe Genetti – Chemin des Vuarenes 9 à 1820 Montreux

La commission a accepté la réponse Municipale par **9 oui et 1 non**.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

Le Conseil communal de Montreux a accepté à **l'unanimité** la réponse municipale.

4.6 Réponse municipale à l'opposition de Jean-Claude Cochard – Route des Narcisses 45 à 1833 Les Avants

La commission a également accepté la réponse municipale par **9 oui et 1 non**.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

Le Conseil communal de Montreux accepte à **la majorité moins 1 abstention** la réponse municipale.

4.7 Réponse municipale à l'opposition de Mari-Gracia Lanz – 1815 Clarens

Comme l'opposition a la même teneur que celle de Sylviane et Jean-Philippe Genetti, la commission a accepté la réponse municipale par **9 oui et 1 non**.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

Le Conseil communal de Montreux accepte à **l'unanimité** la réponse municipale.

Mme Irina Gote, Présidente de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, **c'est avec 9 oui et 1 abstention**, que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis no 06/2012 de la Municipalité du 9 mars 2012 relatif à l'Hôtel de Sonloup – modification partielle du tracé de la servitude de passage public à pied en faveur de la Commune de Montreux No 226'207,

Où le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'adopter la modification partielle du tracé de la servitude de passage public à pied en faveur de la Commune de Montreux No 226'207 ;
2. de lever les oppositions en acceptant les réponses proposées par la Municipalité conformément au point IV. du présent préavis ;
3. de proposer au Département des infrastructures d'approuver préalablement dite modification partielle ;
4. de donner tous pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger, compromettre devant toutes instances dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption de dite modification partielle.

Mme Catherine Buchet Bulliard relève que l'on a oublié le point 4.8.

Mme Irina Gote précise que comme il s'agit d'une observation et non pas d'une opposition formelle, il n'y a pas de vote.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité moins trois voix contraires et deux abstentions.

- 8.2. relatif à l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de Fr. 300'000.- au maximum, sous déduction des participations d'autres institutions, en faveur des activités liées aux 50 ans de la Commune (09/2012) (rapp. : M. Florian Despond) ;**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Emmanuel Gétaz, dans un rapport dont on peut dire qu'il est plus que succinct, n'a vraiment pas trouvé d'explications au pourquoi d'une dépense de Fr. 30'000.- pour un congrès sur les fusions de communes.

D'autant plus que dans l'intervention préliminaire, à la dernière séance du Conseil, il a cru comprendre que c'était un souhait de M. Leuba. Par conséquent, à titre personnel, il trouve que la Commune n'a pas à dépenser cette somme.

Si M. Leuba veut faire des congrès ou des séminaires, qu'il les paie. Le canton se porte fort bien sur le plan financier et il pense que l'on devrait retirer les Fr. 30'000.- prévus au budget et inviter M. Leuba à prendre ses responsabilités s'il veut faire de la pédagogie dans ce domaine.

La discussion continue.

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son intervention :

« M. Le Président, Chers collègues,

Je n'ai pas eu le temps d'aller voir ce que c'était ces Fr. 30'000.-, je n'étais pas dans la commission, mais le groupe UDC est satisfait par ce préavis de la Municipalité. Il tient à remercier le comité d'organisation pour tout son travail dans l'organisation de cette manifestation.

Notre groupe se réjouit particulièrement du fait que ces 50 ans de la Commune s'adressent avant tout à la population et à nos associations locales qui seront bien représentées sous la tente, lors du cortège ou durant les diverses manifestations.

Notre seule petite inquiétude est liée à la tenue de la conférence sur les fusions. Nous espérons que lors de cette manifestation, il y aura un exposé non seulement des avis favorables, mais également des avis défavorables aux fusions. En effet, on ne peut obtenir un vrai débat que si les deux points de vue divergents sont clairement exposés. Si je dis cela, c'est que l'on n'a pas pu me répondre, si parmi les invités, il y aurait aussi des opposants à la fusion. Car il faut rappeler que tous les membres de notre Conseil ne sont pas forcément d'accord sur le principe d'une fusion de communes de la Riviera.

Finalement, nous espérons que le budget que nous votons aujourd'hui soit tenu et que nous ne devions pas voter un crédit complémentaire à l'automne.

En conclusion, et ce malgré nos quelques remarques, nous, le groupe UDC, vous recommandons d'accepter ce préavis.

Merci de votre attention ».

La discussion continue.

M. Emmanuel Gétaz déclare que formellement il dépose un amendement qui propose simplement de diminuer la somme de Fr. 300'000.- à Fr. 270'000.- au point 1 et 2 des décisions, est il transmet son amendement à M. le Président.

La discussion continue.

M. le Syndic Laurent Wehrli pense que visiblement il s'est mal exprimé, en réponse à l'intervention de M. Emmanuel Gétaz lors du dernier Conseil, en partie en tout cas puisque M. Gétaz n'a pas rappelé son inquiétude que Montreux veuille donner la leçon à d'autres, là il pense avoir été compris.

Ce n'était pas le but de ce colloque, mais au contraire de prendre plutôt connaissance de l'évolution de la réflexion sur les fusions, notamment avec des exemples comme dans les cantons de Neuchâtel, de Fribourg ou ailleurs dans le canton de Vaud, même comme par exemple, proche de chez nous, Bourg-en-Lavaux, qui s'y est repris par deux fois et qui est un exemple intéressant.

S'il a dit que M. Leuba s'y intéressait, il n'a pas cité, sauf erreur, seulement M. Leuba mais également Mme Métraux, puisqu'il y a eu un changement de Chef de département. Ce n'est en tout cas pas une question d'origine politicienne ou partisane sur ce sujet, et ce n'est pas eux qui veulent ce colloque.

Sachant l'idée de la Municipalité de profiter de cet événement et de cette commémoration des 50 ans, pour poser la question des fusions d'un point de vue historique, d'un point de vue de la population, d'un point de vue sociologique, donc d'un point de vue également universitaire, en complément de la fête populaire évoquée par ailleurs, et bien les responsables politiques, au plan cantonal, de la gestion des fusions des communes vaudoises, ont trouvé que c'était une excellente idée, et qu'ils souhaitent pouvoir, à tout le moins, s'y associer en vernissant l'exposition, que le canton finance à 100%, sur les fusions de communes et donc de profiter de l'événement montreusien pour que la première de cette exposition soit présentée à la population et à la presse et notamment aux différents partenaires universitaires qui seraient conviés à une telle journée.

On peut, à tout le moins, trouver sympathique que le canton se dise qu'il pouvait présenter cela ailleurs qu'à Lausanne et que s'il y a déjà une journée organisée sur ce thème, et bien qu'il profite de la bonne synergie. Mais M. le Syndic Laurent Wehrli le redit, l'exposition qu'ils entendent faire sera totalement financée par le Conseil d'Etat et absolument pas par la Municipalité ou par la Commune, si le Conseil accepte ce montant.

Comme cela a été expliqué en commission, ce montant a été prévu, car une journée de ce type-là nécessite une location de salle, un défraiement quand même de certains professeurs d'université qui seraient appelés à venir participer à ce colloque. Tous ceux qui dans cette salle ont organisé une fois ou l'autre un colloque, notamment avec des professeurs d'université ou d'autres intervenants, le savent bien, quand on invite ce genre de personnes, il y a une collation, une pause cafés qu'il faut bien payer. C'est pourquoi ce montant a été envisagé, et ils savent aussi que ces montant ont été envisagés d'une façon honnête et non pas d'une manière grandiloquente. Il ne s'agit pas de faire un colloque où l'on mange des petits fours, du caviar à midi ou à souper, mais simplement de faire une rencontre de réflexion sur les fusions.

A ce titre-là, évidemment que les éléments - avantages et inconvénients - seront abordés, mais ce n'est pas M. Wehrli qui pourra dire, si le professeur Dafflon vient, ce qu'il va évoquer dans son discours, mais il peut bien imaginer qu'il abordera ces questions.

Si quelqu'un comme M. Pierre-Alain Rumley, membre de l'Exécutif de la nouvelle Commune fusionnée de Travers et ancien Chef de l'Office fédéral de l'aménagement du territoire, où un certain nombre de communes n'ont pas accepté de participer à la fusion, il est évident que M. le Syndic Laurent Wehrli ne peut pas imaginer qu'il n'aborde pas cette question, y compris du point de vue sociétal et de réaction.

Maintenant, il aimerait être très clair, parce qu'il est presque certain qu'à aucun endroit dans ce préavis on a écrit que cette journée de réflexion porte sur la fusion de la Riviera. Il n'y a pas de volonté cachée de la Municipalité de convaincre d'ores et déjà pour la fusion de la Riviera à cette occasion.

C'est parce que Montreux est issue d'une origine de fusion, et il le rappelle avec Veytaux qui avait dit non, et c'est déjà un bon exemple pour montrer qu'il y a aussi la possibilité de dire non à une fusion. Notre exemple de Châtelard, Planches, Veytaux en est une très bonne illustration s'il ose le dire ainsi.

Sans aucun doute que Mme Chevalley, Syndique de Veytaux, sera également présente et aura certainement l'occasion de s'exprimer aussi pour préciser le point de vue de Veytaux, tant en ce qui concerne l'histoire qu'aujourd'hui dans les relations à ce sujet-là et comment eux peuvent percevoir ces éléments.

Ce colloque ne porte pas comme titre : « Fusionnons la Riviera » et ce n'est pas dans ce sens-là. C'est par contre dans un contexte où cette question se débat, que cela soit dans la presse, ou par l'Association régionale en faveur de la fusion, que cela soit dans plusieurs Conseils communaux, à un moment donné où il n'est pas encore tout à fait définitivement décidé, si c'est au Conseil de juin ou au Conseil de la rentrée d'août, que les 10 Conseils communaux de la Riviera vont recevoir un préavis de la CIEHL, reconnaissant l'intérêt public, pour le crédit d'étude de l'étude de la fusion à 10 ou à d'autres formes, ou au contraire pas de fusion sur la Riviera. Mais à force d'en parler la CIEHL a considéré qu'il était nécessaire d'avoir maintenant une étude sérieuse qui se fasse et qui permette aux uns et aux autres de se positionner ensuite, non pas simplement sur des émotions, mais aussi sur des faits.

Cette étude va donc être lancée durant cet automne. Il s'agira évidemment d'attendre la fin de cet étude avant de faire peut-être un nouveau colloque sur – comment fusionner ou pas – sur la Riviera. Ce n'est pas l'objectif de ce premier colloque de cet automne, mais il s'agira plutôt d'essayer de poser la situation, d'apprendre ce qui s'est fait ailleurs, de comprendre peut-être pourquoi, à Bourg-en-Lavaux, il a fallu le faire en deux temps.

Et c'est marqué quand même notre histoire, l'histoire de notre Commune, dans une forme de réflexion complémentaire à la fête populaire.

Concernant le budget, puisque la question a été posée, M. le Syndic Laurent Wehrli se doit de remercier les membres de la commission, qui pour la plupart ont trouvé que le budget était relativement maigre, il parle ici du budget pour la fête populaire.

Il ne cache pas que le comité d'organisation, qui se réunit demain soir, s'il n'a pas d'inquiétudes, devra faire un certain nombre de choix.

Au fur et à mesure, ces derniers jours et il y a encore quelques minutes, on apprend que des gens veulent absolument participer au cortège, veulent absolument avoir un stand. On en est déjà à la troisième nouvelle commande pour l'agrandissement de la tente pour abriter les stands. Il y a visiblement une forme d'engouement, ce dont on se réjouit.

Le comité est très sensible au fait de devoir absolument tenir le budget. Il sera peut-être obligé de prendre un certain nombre de décisions pour bien limiter, ne fût-ce que la participation au cortège, ce qui est, au-delà des questions budgétaires, aussi un élément important, afin que le cortège ne dure pas trop longtemps.

Pour donner une idée, on avait planché sur environ 30 groupes pour le cortège, déjà aujourd'hui on a dépassé le nombre de 30 groupes, on a plus de 1'100 personnes qui sont inscrites. Il y aura là évidemment un certain nombre de choix à faire, mais avec l'objectif de tenir ce budget. C'est bien l'objectif que la Municipalité a, chaque fois qu'elle vous présente un préavis

Donc, s'il ose le dire ainsi, dans le résumé de ses différents propos la Municipalité est convaincue qu'il était nécessaire d'imaginer deux temps pour marquer cette fête. Un temps de fête populaire, un temps de réflexion historico-politique, et c'est dans ce sens-là que la Municipalité demande au Conseil si c'est possible et s'il souhaite maintenir l'ensemble du budget et des propositions qui ont été présentées au travers de ce préavis et qui ont été acceptées, sauf erreur de sa part, à l'unanimité de la commission.

M. le Président rappelle l'amendement de M. Gétaz :

- Il s'agit, au point 1 et 2 des conclusions, d'allouer non pas Fr. 300'000.- mais Fr. 270'000.- au maximum, sous déduction de la participation d'autres institutions, en faveur des activités liées aux 50 ans de la Commune.

La discussion est ouverte sur cet amendement. La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

M. le Président passe au vote de cet amendement.

Le Conseil communal de Montreux refuse cet amendement à la majorité moins quelques voix pour et 1 abstention.

M. Florian Despond, Président de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 09/2012 de la Municipalité du 13 avril 2012 relatif à l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de Fr. 300'000.- au maximum, sous déduction des participations d'autres institutions, en faveur des activités liées aux 50 ans de la Commune,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'allouer à l'association « Montreux - 50 ans » une subvention exceptionnelle d'un montant de Fr. 300'000.- au maximum, sous déduction de la participation d'autres institutions, en faveur des activités liées aux 50 ans de la Commune ;
2. d'accorder à cet effet un crédit complémentaire de Fr. 300'000.- au budget 2012, compte 112.3653 (à créer) ;
3. d'amortir cette subvention par prélèvement du montant correspondant sur le compte No 9281.180 (provision pour participation à des sociétés à caractère public) ;
4. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

- 8.3. sur la prise en considération ou non du postulat de M. Christian Bécherraz demandant à la Municipalité de présenter un rapport sur la diversité et l'utilisation des aides au logement à disposition des montreusiennes et des montreusiens, afin d'éviter les « trous » dans le filet social (rapp. : M. Florian Despond, en remplacement de M. Bernard Schmid).**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

M. Florian Despond, Président de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

A l'issue de la discussion, c'est à l'unanimité que les membres présents acceptent de prendre en considération le postulat. La commission vous recommande ainsi de prendre en considération ce postulat et le l'envoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération du postulat de M. Bécherraz à la majorité, moins trois voix contraires et une abstention.

9. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE :

9.1. relatif aux comptes communaux 2011 (10/2012) (date de la séance de la commission des finances : mardi 15 mai 2012 à 18 h. 00) ;

Ce préavis sera traité par la Cofin.

M. le Président Grégoire Furrer passe la parole à M. le Municipal Pierre Rochat.

M. le Municipal Pierre Rochat, présente les comptes 2011 :

« Monsieur Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La présentation des comptes de l'exercice écoulé est un moment important de la vie communale. On est plus dans la projection budgétaire et le débat légitime qui en découle. C'est donc le bon moment de l'année pour analyser, comprendre et réfléchir au cadre qu'ils fixent pour l'avenir.

Aujourd'hui, comme vous l'avez lu dans le préavis, nous avons la satisfaction de présenter des comptes équilibrés avec un résultat légèrement positif de 136'000 francs (136'021.- CHF) au lieu des 3.8 millions de déficit projeté au budget. La marge d'autofinancement, qui correspond au surplus de liquidités, reste heureusement positive à hauteur de quelque 4.7 millions de francs (4'748'356.- CHF). C'est bien sûr moins qu'en 2010 (8 millions de francs) et nettement moins qu'aux exercices exceptionnels de 2008 et 2009 (quelque 20 millions chaque fois), mais elle reste relativement confortable.

Comme l'avait fait mon collègue M. Feissli, municipal, l'an dernier, je me permets de vous présenter maintenant quelques graphiques susceptibles de nous faciliter l'appréhension pas toujours très digeste de tous ces chiffres :

- l'aperçu général, avec le résultat projeté, réel et la marge d'autofinancement
- la mise en évidence des points forts du **compte d'exploitation** qui fondent le résultat,
- les charges de fonctionnement selon classification comptable confirmant :
 - la bonne maîtrise des groupes 30 et 31,
 - celle plus difficile des lourdes charges liées du gr 35,
 - le dépassement du Gr 36 lié à l'aide supplémentaire accordée par voie de préavis aux « géants culturels »
- la répartition selon classification en %,
- ces mêmes charges ramenées en coût par habitant,
- les recettes selon classification comptable, permettant de relever le niveau, meilleur que prévu, des recettes fiscales au groupe 40,
- les trois graphiques suivants permettent l'analyse des recettes fiscales,
- Enfin, dernier graphique lié aux comptes d'exploitation, le récapitulatif des charges, recettes, investissements nets avec l'évolution de la marge d'autofinancement.

- Ensuite, au niveau du bilan, l'évolution de l'actif, puis du passif, avec l'intégration du résultat, lequel augmente simplement, légèrement, le résultat reporté.
- les comptes sont révisés et le réviseur recommande leur adoption,
- au plan des enjeux et perspectives, avec une marge d'autofinancement réduite, des investissements ambitieux, des charges liées en augmentation et des recettes simplement stables, hormis l'impôt des personnes morales qui peut fléchir très vite, la prudence est de mise.

Quant aux **dépenses d'investissements**, elles se montent en 2011 à un peu plus de 18 millions de francs (18'614'591.-CHF), un montant moins élevé qu'en 2010 (24.5 millions de francs), mais, vu les nombreux projets en cours d'étude à venir, ce chiffre devrait évoluer à la hausse.

En conclusion, 2011, année de transition en raison notamment du changement de législature, reste un exercice satisfaisant.

Cette présentation des comptes est l'occasion pour la Municipalité de remercier tous les collaborateurs de notre Commune qui ont travaillé à l'obtention de ce résultat. Je vous remercie de votre attention, ainsi que, par avance, la commission des finances du soin qu'elle va accorder à l'examen de ces comptes et à la préparation de son rapport ».

M. le Président propose maintenant, avant la discussion ouverte à tous, que les groupes qui souhaitent s'exprimer le fassent à tour de rôle par ordre d'importance.

M. Michel Zulauf donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme vous, j'ai écouté avec attention les commentaires du Municipal des Finances sur les comptes de l'année écoulée.

En particulier, je le remercie pour les compléments d'information qu'il a apportés sur les tableaux statistiques qui figurent dans le préavis No 10/2012. Je me permets de signaler à notre assemblée que le tableau « Evolution du passif du bilan au 31 décembre 2011 », qui figure en page 14 de ce préavis, est incomplet car il y manque la colonne des chiffres concernant l'année 2011. Merci d'avance de remédier à cette lacune ».

La discussion continue.

M. Jean-Marc Forclaz donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le groupe PLR a pris connaissance avec intérêt et satisfaction du rapport de la Municipalité relatif aux comptes 2011.

Nous ne pouvons que nous réjouir de trouver des comptes équilibrés avec un budget qui était largement déficitaire.

Ce résultat est obtenu d'une part par une maîtrise des charges, que nous saluons, mais également par une augmentation des recettes sur le bénéfice des sociétés et des revenus des capitaux. Je ne m'y attarde pas, Monsieur le Municipal vient de nous donner les détails. Résultat équilibré donc, mais de justesse.

Sans vouloir être un oiseau de mauvais augure, le groupe PLR entend inviter la Municipalité à réfléchir, dès maintenant, aux choix qui devront sans doute être faits dans les années à venir, sur un certain nombre de dépenses, afin de maintenir des capacités d'investissement suffisantes à moyen et long terme.

Par ailleurs et dans cette perspective également, nous invitons les membres de la commission des finances à se faire expliquer les postes présentant un dépassement budgétaire.

Sauf surprise émanant de la commission des finances, le groupe PLR acceptera les comptes et remercie la Municipalité pour sa gestion.

Je vous remercie de votre attention ».

La discussion continue.

M. Daniel Manzini donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le groupe Socialiste est également, comme M. Wehrli, moyennement satisfait des comptes 2011, dans la mesure où le bénéfice est insignifiant (Fr. 136'000.-), mais que les comptes sont meilleurs que le budget (- 3,8 millions).

Après analyse, on constate que l'équilibre s'est joué sur deux postes de recettes aléatoires :

1. L'impôt sur le bénéfice des sociétés (+ 3,8 millions) et
2. Les intérêts et dividendes des placements pour 1,6 million de francs.

En regardant vers le futur, nous avons le sentiment que l'équilibre des comptes est de plus en plus précaire, dans la mesure où le budget n'offre plus de coussin de sécurité.

Il s'agit peut-être d'un tournant alors que notre commune n'a jamais eu de comptes déficitaires ces 10 dernières années. Il est encore un peu tôt pour tirer des conclusions définitives, mais on peut avancer cette réflexion :

- Est-ce que les bonnes années financières sont dernières nous ?

Tout se jouera sur le préavis sur l'arrêté d'imposition.

Pour conclure, il s'agira de veiller à contenir les charges. Merci de votre attention ».

La discussion continue.

M. Olivier Blanc donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Evidemment, on ne peut qu'être satisfait que le résultat soit meilleur que celui qui était prévu par le budget.

Ne soyons pas cependant trop optimistes : la marge d'autofinancement, quelque 4.7 millions, n'est pas très élevée au vu des investissements prévus.

Enfin, on constate à nouveau un très grand nombre de crédits complémentaires. Nous invitons la commission des finances à les étudier de près.

Je vous remercie de votre attention ».

La discussion continue.

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Chers collègues,

Après l'intervention de M. le Municipal Pierre Rochat je pense que tout a été dit.

Je reviens cependant sur la marge d'autofinancement, en diminution depuis quelques années avec des investissements importants, ce qui m'inquiète par rapport à l'emprunt.

La situation générale dégage un tout petit bénéfice et je souligne encore une fois l'importance, pour le budget 2013, d'avoir des objectifs clairs par services, pour avoir une meilleure vision globale et pour nous permettre, nous la commission des finances, de pouvoir travailler plus efficacement, si nous devons "couper" dans les budgets.

Merci pour votre attention ».

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe le moins important se réjouit d'une part de ce que les comptes présentés par la Municipalité soient équilibrés et d'autre part de ce que le résultat soit finalement meilleur que celui prévu au budget.

Mais la situation n'est pas forcément toute rose non plus.

En effet, on constate que les charges ne cessent d'augmenter depuis 2005, sans pour autant que les revenus ne suivent une évolution semblable.

C'est même plutôt le contraire.

Il s'ensuit une tendance à la baisse de la marge d'autofinancement depuis 2009.

Cette évolution négative est inquiétante, puisqu'elle signifie que l'activité de la commune produit de moins en moins de richesse par rapport à ce qu'elle consomme.

A cet égard, le rapport de révision (p.29) est éloquent lorsqu'il met en évidence la relation complètement déséquilibrée entre l'autofinancement de la commune et ses investissements.

Cela est dû au fait que nous avons surtout financé nos investissements en puisant dans nos réserves (qui étaient peut-être un peu trop fournies).

Mais un tel déséquilibre signifie que notre commune devra, dans le futur, recourir à l'emprunt dans une trop large mesure pour trouver le financement nécessaire à ses projets d'investissement.

Ensuite, concernant les crédits complémentaires octroyés par la Municipalité, Montreux Libre se doit de saluer l'effort de 2011 par rapport aux comptes de 2010.

Nous nous devons toutefois aussi de préciser que cet effort nous semble insuffisant, notamment au regard des crédits complémentaires votés par le Conseil communal.

Et ce d'autant plus qu'il ne s'agissait, pour les crédits complémentaires du Conseil communal, que d'une seule et unique dépense.

Inutile de rappeler que les < Fr. 2'800'000.- représentent un cumul de plusieurs dépenses d'un montant maximum de Fr. 50'000.-.

A titre de comparaison, cela représenterait 56 crédits de Fr. 50'000.- chacun, soit une moyenne supérieure à un crédit complémentaire par semaine de l'année (sans compter les vacances). Cela nous semble excessif.

Or, lorsque nous acceptons les comptes, nous ratifions les crédits complémentaires adoptés par la Municipalité.

Il convient donc tout de même de rappeler le principe de base selon lequel je cite : « Le Conseil tient les cordons de la bourse » (E. Grisel, RDAF 1987 237,245).

Par ailleurs, on peut relever le résultat extraordinaire de l'impôt sur le bénéfice quant à lui ordinaire des sociétés. Il s'agira toutefois d'analyser ce résultat.

En effet, il serait dangereux que les finances communales ne dépendent que de la santé d'une seule grande entreprise active sur la commune, si c'était le cas.

Enfin, Montreux Libre déplore la surestimation, dans le cadre du budget, des impôts sur les successions et donations. Cet élément avait déjà été relevé au moment du budget.

Contrairement aux impôts concernant les personnes physiques et morales, qui sont relativement fixes d'une année à l'autre (20'000 habitants ne vont pas quitter la commune ou s'y installer en une année), les impôts sur les successions et donations sont par contre difficiles à prévoir.

C'est d'ailleurs pour cela qu'on les classe dans la catégorie des impôts fluctuants.

Plutôt que de se dire « c'est impossible à prévoir, donc prévoyons n'importe quoi, on aura toujours une excuse », peut-être devrait-on se dire « soyons prudents » et, dans le doute, sous-estimer les revenus.

Une surestimation des revenus nous semble par principe peu prudente.

Je vous remercie de votre attention ».

9.2. relatif aux comptes 2011 du Fonds culturel Riviera (11/2012) (date de la séance de la commission intercommunale de gestion : mercredi 9 mai 2012 à 18 h. 00) ;

La discussion préalable est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Ce préavis sera traité par la commission intercommunale de gestion.

9.3. relatif à l'octroi d'un crédit de Fr. 1'810'500.- pour l'entretien du patrimoine privé et public communal (13/2012) (date de la 1^{ère} séance de commission : jeudi 7 juin 2012 à 19 h. 00).

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence Socialiste : M. Olivier Raduljica

Membres : Mme Juliane Baumann, MM. Christian Allenbach, Jean-Richard Bays, Felice Calvo, Jean-Bernard Kammer, Yann Krebs, Bernard Schmid, Vincent Tschopp, Lionel Winkler.

10. RAPPORT-PREAVIS DE LA MUNICIPALITE :

10.1. relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 3'400'000.- au maximum, afin de permettre la conservation de plusieurs bâtiments communaux ainsi qu'une nouvelle répartition des services communaux dans les différents bâtiments administratifs existants et réponse au postulat de M. Olivier Mark demandant « une étude en vue de démarrer l'élaboration d'un nouveau projet d'hôtel de ville » (14/2012) (date de la 1^{ère} séance de commission : mercredi 6 juin à 18 h. 00).

La discussion préalable est ouverte.

M. Emmanuel Gétaz donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Montreux Libre se réjouit de voir le maintien définitif de la Villa Mounsey confirmé par les travaux envisagés dans ce bâtiment.

Il est réjouissant de voir que ce lieu deviendra à l'avenir un endroit de souvenirs très forts pour de nombreuses personnes, qui y vivront le moment inoubliable de leur mariage, ou de celui de leurs enfants, parents, parents proches, amis ou connaissances.

Quant au parc, dont on valide par ce préavis qu'il est important pour la vie sociale de Montreux, on peut se réjouir que soit définitivement effacée l'image négative que l'on a cherché longtemps à lui donner.

Le temps des rancœurs, suite au référendum sur l'Hôtel de ville, paraît donc terminé et ce lieu important de Montreux est confirmé pour les décennies à venir et même renforcé dans son rôle symbolique, social et de détente.

Dans le cadre de l'étude de ce préavis, Montreux libre souhaite que soient notamment discutés les points suivants :

- A la Villa Mounsey et à l'Avenue des Alpes 22, les interventions en toiture prévues ne pourraient-elles pas permettre d'intégrer des panneaux solaires, photovoltaïques ou thermiques ?
- On peut se demander dans quelle mesure une partie des bureaux de la direction ECT ne pourraient pas prendre place au 2m2c, pour les rapprocher des acteurs culturels qui s'y trouvent.
- Le préavis est censé, de l'avis de la Municipalité, répondre au postulat de M. Olivier Mark sur une étude permettant d'élaborer un nouveau projet d'Hôtel de Ville. Montreux Libre doute que le préavis réponde effectivement à cette question. Par ailleurs, nous souhaitons que lors des débats de la commission, l'objectif du préavis concernant la parcelle Held soit clarifié. La Municipalité tente-t-elle de faire valider l'option de la parcelle Held au travers de ce préavis ? La définition du bâtiment envisagé, qui serait un bâtiment mixte administratif, de logements et d'espaces de loisirs, demande clarification, puisque la vocation culturelle du bâtiment, qui abrite le NED, est omise.
- Nous souhaitons aussi connaître plus précisément comment l'estimation des besoins de salles de séances pour les sociétés locales a été effectuée.

Je vous remercie de votre attention ».

La discussion continue.

M. Olivier Mark a lu le préavis attentivement et il se réjouit aussi que l'on entretienne le patrimoine de manière profonde et que l'on se soucie de mieux distribuer les services pour mieux utiliser nos bâtiments communaux.

Mais il faut que les choses soient claires. Il n'a pas du tout l'impression que ce préavis réponde au postulat d'antan. Là il est absolument d'accord avec M. Emmanuel Gétaz.

M. Mark demandait à ce qu'un groupe extra-parlementaire soit formé et que l'on étudie toutes les possibilités pour une solution définitive. Or dans le préavis on nous dit bien que cette solution est temporaire et qu'il s'agira de trouver d'autres solutions pérennes à l'avenir.

Il a même été rechercher le préavis qui date tout de même de six ans et en le relisant attentivement, il doit avouer qu'il n'a trouvé aucune réponse par rapport aux interrogations d'antan.

Par conséquent il faudra que l'on discute cela en commission et il est à la disposition de tous les membres de la commission qui souhaitent obtenir le texte original de ce postulat, qui n'était par ailleurs pas très long, cela prenait une demi-page A4.

La discussion continue. La parole n'est plus demandée.

La discussion est close.

La commission suivante examinera ce rapport-préavis :

Présidence PLR : M. Lionel Winkler

Membres : Mme Catherine Buchet Bulliard, MM. Christian Bécherraz, Bassam Degerab, Olivier Gfeller, Mario Gori, Olivier Mark, Jean-Baptiste Piemontesi, Pierre-André Spahn, Alexandre Staeger.

11. RAPPORT DE LA MUNICIPALITE :

11.1. sur sa gestion pour l'année 2011 (12/2012) (date de la séance de la commission de gestion : mardi 29 mai 2012 à 20 h. 00).

La discussion préalable est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Ce rapport sera traité par la commission de gestion.

12. DEVELOPPEMENT DU POSTULAT SUIVANT :

12.1. de M. Patrick Aubort « Pour une harmonisation des tarifs de l'accueil parascolaire ».

M. Patrick Aubort donne lecture de son postulat :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord je déclare mes intérêts, je suis papa d'une fillette de 6 ans et notre famille fait appel à une maman de jour trois journées par semaine.

La Municipalité et le Conseil communal ont démarré les travaux concernant l'accueil parascolaire et mis en place un certain nombre de structures pour répondre à la demande ainsi qu'aux exigences cantonales en la matière.

A quelques semaines de la fin de l'année scolaire et avant la nouvelle rentrée, il me semble intéressant de faire un petit bilan afin de pouvoir optimiser les différentes solutions puis d'envisager d'harmoniser les tarifs, par exemple sur la base de ce qui se fait actuellement avec les mamans de jour.

Rappelons que les mamans de jour doivent suivre une formation, qu'elles ne peuvent accueillir qu'un nombre raisonnable d'enfants, qu'elles sont rémunérées à un prix horaire fixe par enfant.

Les petits déjeuners, repas et goûters sont facturés à prix fixes. Par contre, les parents doivent s'acquitter de ces gardes proportionnellement à leurs revenus. Ainsi, des familles modestes paient peu et des familles plus aisées paient plus pour pouvoir faire garder leurs enfants. Ce qui est normal.

Afin de ne pas créer une concurrence déloyale face à ce système qui fonctionne bien, une harmonisation tarifaire équitable de toutes les structures d'accueil parascolaire ainsi qu'une réglementation fixant les modalités et les priorités d'accueil semblent nécessaire.

La publication des coûts réels par enfant par rapport à ceux facturés intéresseraient aussi le citoyen. Ils mettraient ainsi en évidence l'effort consenti par la collectivité.

D'autres questions vont surgir, notamment :

- Quelle est l'ampleur des listes d'attentes ?
- Combien manque-t-il de mamans de jour ?
- Nos infrastructures actuelles d'accueil parascolaire correspondent-elles à la demande ?
- Comment peut-on impliquer les associations ?
- Comment peut-on soutenir les associations pour développer des activités parascolaires ?

Etc....

Afin de pouvoir débattre de tous ces aspects et de faire le point, avec la Municipalité, sur l'avancement de ces travaux, je propose que l'on soumette ce postulat à une commission pour étude et rapport. Merci de votre attention ».

Ce postulat sera transmis à une commission lors de notre prochaine séance.

13. DEVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET REPONSES DE LA MUNICIPALITE.

13.1. interpellation de M. Alain Imhof qui a pour titre : Quand le plan lumière verra-t-il enfin le jour ?

M. Alain Imhof donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En automne de l'année dernière, notre Conseil était informé de ce que le plan lumière était quasiment sous toit.

Dans sa communication à notre Conseil du 11ct, la Municipalité nous indique que la préparation du plan lumière était toujours en cours.

En référence à Samuel Beckett, ce plan lumière est un véritable « En attendant Godot », de la politique municipale montreusienne.

Les semaines, les mois, les années passent et l'on ne voit rien venir.

L'urgence s'impose maintenant alors que le Montreux Jazz Festival donnera bientôt l'occasion à des milliers de personnes de déambuler sur nos quais magnifiques qui mériteraient enfin un éclairage digne de ce nom.

C'est pourquoi j'interpelle la Municipalité afin qu'elle éclaire notre autorité sur les deux points suivants :

1. Quand le plan lumière verra-t-il enfin le jour ?
2. L'édition 2012 du Montreux Jazz Festival pourra-t-elle bénéficier d'un éclairage de nos quais digne de ce nom ?

Je vous remercie de votre attention ».

M. le Municipal Christian Neukomm déclare que la Municipalité répond de la manière suivante aux questions de M. l'interpellateur.

La Municipalité a pris connaissance des éléments du plan directeur lumière à la fin de l'année passée. Le document, de manière générale, traite de la mise en scène du territoire montreusien dans son ensemble, des enjeux principaux, dont l'embellissement de la ville, la sécurisation des lieux et la mise en valeur des monuments et autres bâtiments.

D'autre part, notre partenaire, la Romande Energie, a présenté la vision technique des installations en collaboration avec un atelier qui a déjà travaillé pour Montreux, dans le cadre de la mise en lumière du Marché Couvert.

Actuellement la Municipalité est occupée à arrêter un plan d'action en vue de définir les prémices de la mise en oeuvre de ce plan lumière. Parallèlement un plan d'investissement est encore à l'étude de manière à appréhender les ressources à disposition, durant ces prochaines années.

Il est évident, qu'un plan lumière, sur un territoire tel que celui de la Commune, nécessite des engagements financiers importants.

Ainsi la Municipalité sera en état de renseigner le Conseil communal d'ici à l'automne et la Municipalité a décidé de le renseigner par le biais d'un rapport qu'elle déposera à l'automne et qui permettra au Conseil communal, dans son entier, d'être associé à la démarche, de pouvoir partager, de manière à ce que ce soit un plan qui soit le plan de tous.

En ce qui concerne la deuxième question, la revisite de l'éclairage public est naturellement une priorité du plan d'action, surtout sur les quais, et à ce titre, ce type de mise en scène lumineuse tiendra compte évidemment des projets en cours, dont le projet des Jardins de la Rouvenaz. Les critères qui vont être élaborés dans ce type de mise en évidence de ce quai, c'est un éclairage d'ambiance qui soit confortable, sécuritaire naturellement, avec un design qui soit intemporel, mais pas conditionné forcément par la mode, car cela est toujours assez complexe, et une technologie, puisque l'on est une ville « Cité de l'Énergie », à faible consommation d'énergie.

Pour cette année des contacts ont été pris avec le Montreux Jazz Festival afin d'examiner dans quelle mesure on pourrait pérenniser quelque peu les éclairages privés que le Montreux Jazz met en scène pour sa manifestation, et voir dans quelle mesure il pourrait être maintenu deux ou trois mois à la fin du Jazz.

Quant à l'éclairage proprement dit des quais, et sous réserve de l'obtention du financement, il ne devrait pas intervenir avant 2013.

M. le Municipal Christian Neukomm espère ainsi avoir répondu aux questions de M. l'interpellateur.

M. Alain Imhof remercie la Municipalité de ses réponses.

13.2. interpellation de M. Stéphane Barbey qui a pour titre : « Musée de l'Audiorama faut-il le laisser couler ? »

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le musée de l'Audiorama était entrain de couler, maintenant il est sous l'eau !

En effet, à ma connaissance, les grands froids de cet hiver ont provoqué la rupture de canalisations se trouvant sous le toit, qui ont déversé leur contenu dans tout le bâtiment causant des dégâts très importants sur celui-ci.

La collection unique d'appareils audio et vidéo a été atteinte.

L'exposition elle-même est endommagée et a dû faire l'objet de mesures de protection sommaire.

De ce fait, toute visite est actuellement exclue de par la disparition de l'exposition en tant que telle ; je peux dire que notre musée a fermé ses portes une deuxième fois.

Je dois rappeler que ce musée est l'un des rares musées de Montreux et que la commune est responsable du bon état d'entretien du bâtiment.

D'autre part, ce musée est reconnu d'intérêt national par le Département fédéral de l'Intérieur, qui en est l'autorité de surveillance. Cette reconnaissance a eu lieu le 3 mai 1994 selon la décision No 413/888-FA/mbi.

A ces faits s'ajoutent malheureusement une direction paraissant chaotique du musée ; l'association de l'AUDIORAMA CLUB, dont le but est de soutenir le musée, a connu une séance houleuse sur l'avenir du musée et son éventuel déplacement à Bienne ou à Sottens ne semble plus d'actualité.

La situation est donc particulièrement critique car tout donne à penser que la Fondation du musée national suisse de l'audiovisuel ne peut plus atteindre le but et remplir la mission qui lui est donnée par les statuts, à savoir que cette fondation est investie de la sauvegarde d'un patrimoine national matériel et culturel et qu'elle a une mission historique de sauvegarde et de documentation de ses collections, complétée par une offre de services et de prestations.

Or, la sauvegarde n'est plus garantie vu l'état du bâtiment et l'offre de services et de prestations est exclue pour la même raison.

Je rappelle que le musée bénéficie d'une subvention indirecte puisqu'il peut louer les locaux et garder les montants collectés pour atteindre son but social, sans parler de plusieurs financements que la commune a consenti ces dernières années.

Dès lors, je prie la Municipalité de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- Est-il exact qu'une inondation a eu lieu ?
- Est-il exact que l'exploitation du musée est devenue impossible de ce fait ?
- D'une manière toute générale, quelles mesures la Municipalité va-t-elle prendre pour résoudre le problème ?
- Plus particulièrement, quelles mesures la Municipalité envisage-t-elle de prendre pour sauvegarder le patrimoine conservé par le musée, surtout pour le maintien en état de fonctionnement des appareils et de la documentation et des pièces de rechange qui soutiennent ce maintien ?
- Quelles relations la Municipalité entretient-elle avec la fondation ?
- Est-ce qu'il ressort de ces relations que le comité de la fondation et/ou la direction connaisse des difficultés dans leur gestion ?
- La Municipalité est-elle au courant de l'évolution du projet de transfert à Bienne ou à Sottens ?
- La Municipalité envisage-t-elle d'annoncer le cas à l'autorité de surveillance, à savoir le Département fédéral de l'Intérieur ?

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité de sa réponse et je m'attends à une réponse écrite.

M. le Municipal Alain Feissli déclare que l'interpellation de M. Stéphane Barbey touche la coordination entre plusieurs services qui travaillent avec leurs propres compétences sur le même dossier. Il sera donc répondu à son interpellation par écrit pour la prochaine séance.

M. Stéphane Barbey remercie la Municipalité.

15. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. le Président rappelle que le Montreux Jazz donne deux billets par Conseiller communal, et qu'ils peuvent venir les chercher à l'issue de la séance auprès du bureau. Ce sont des billets pour la soirée brésilienne du Montreux Jazz.

Il y avait également quelques bons pour l'entrée du Musée de Montreux pour les Conseillers communaux qui n'étaient pas là lors de la dernière séance du Conseil, billets qui ont été distribués par notre Huissier.

Il rappelle également qu'il y a deux commissions qui doivent se réunir tout à l'heure pour des changements de dates. Il s'agit de la commission chargée d'examiner le postulat de M. Hess et le postulat de M. Groux.

Et enfin, il rappelle que le prochain Conseil communal, comme c'est le dernier de l'année politique, il aura bien lieu à la date prévue, mais il aura lieu à 18h00 comme de coutume, il le dit surtout pour les nouveaux Conseillers communaux afin qu'ils puissent le noter dans leur agenda.

Mais la convocation parviendra comme d'habitude avec toutes les informations nécessaires.

M. Patrick Aubort, au nom de la Société des intérêts de Chailly, Baugy, les Crêtes et environs, annonce que les Fêtes à Chailly se dérouleront les 22 et 23 juin, sur le thème « Chailly danse », mais on pourra aussi y boire un verre !

M. Emmanuel Gétaz a mentionné, dans une intervention précédente, la récolte de signatures pour une pétition qui concerne la Gare des Avants. Il signale qu'il tient à disposition, pour celles et ceux qui sont intéressés, des feuilles pour récolter ces signatures jusqu'à la fin du mois.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président lève la séance à 21h45.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président :

La secrétaire :

Grégoire FURRER

Charlotte Chevallier

